

AVIS DE COURSE

Les 10 Milles de Dennemont

Régate habitables HN-OSIRIS et Quillards de sports
Grade 5B

31 mai 2015

1. REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les REGLES DE COURSE A LA VOILE 2013/2016, les règlements fédéraux et le règlement Osiris Habitables (H106).
- 1.2 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique.
- 1.3 ***L'utilisation du pavillon rouge est obligatoire pour protester selon la règle 61.1 (a) des RCV et cela quelle que soit la longueur du bateau.***

2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux du système à handicap Osiris Habitable, d'un poids maximum de 2 tonnes si grutage nécessaire, ainsi qu'aux quillards de sport.
- 2.2 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire auprès de l'autorité organisatrice le jour de la régata.
- 2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs,
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

L'équipage doit être composé de 2 personnes minimum.

3. DROIT A PAYER

Les droits requis sont de 5 € par équipier.

Prés-inscription souhaitée auprès de president@cvdennemont.fr

4. PROGRAMME

Grutage et inscription le samedi à partir de 15H et le dimanche matin de 9H à 10H30.

Samedi soir : mise à disposition du club house avec charbon de bois et musique.

A disposition du comité de course à 11H le dimanche pour 1 course maximum.

Proclamation des résultats et buffet vers 16h30.

5. INSTRUCTION DE COURSE

Les instructions de course type seront affichées (cela est considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25 par la FFV) dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront distribuées aux concurrents lors de leur inscription.

6. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

7. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

8. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel) aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

9. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter : Marc Daquin 06 82 58 40 06

Président du comité de course: Philippe Coeur

<http://www.cvdennemont.fr>